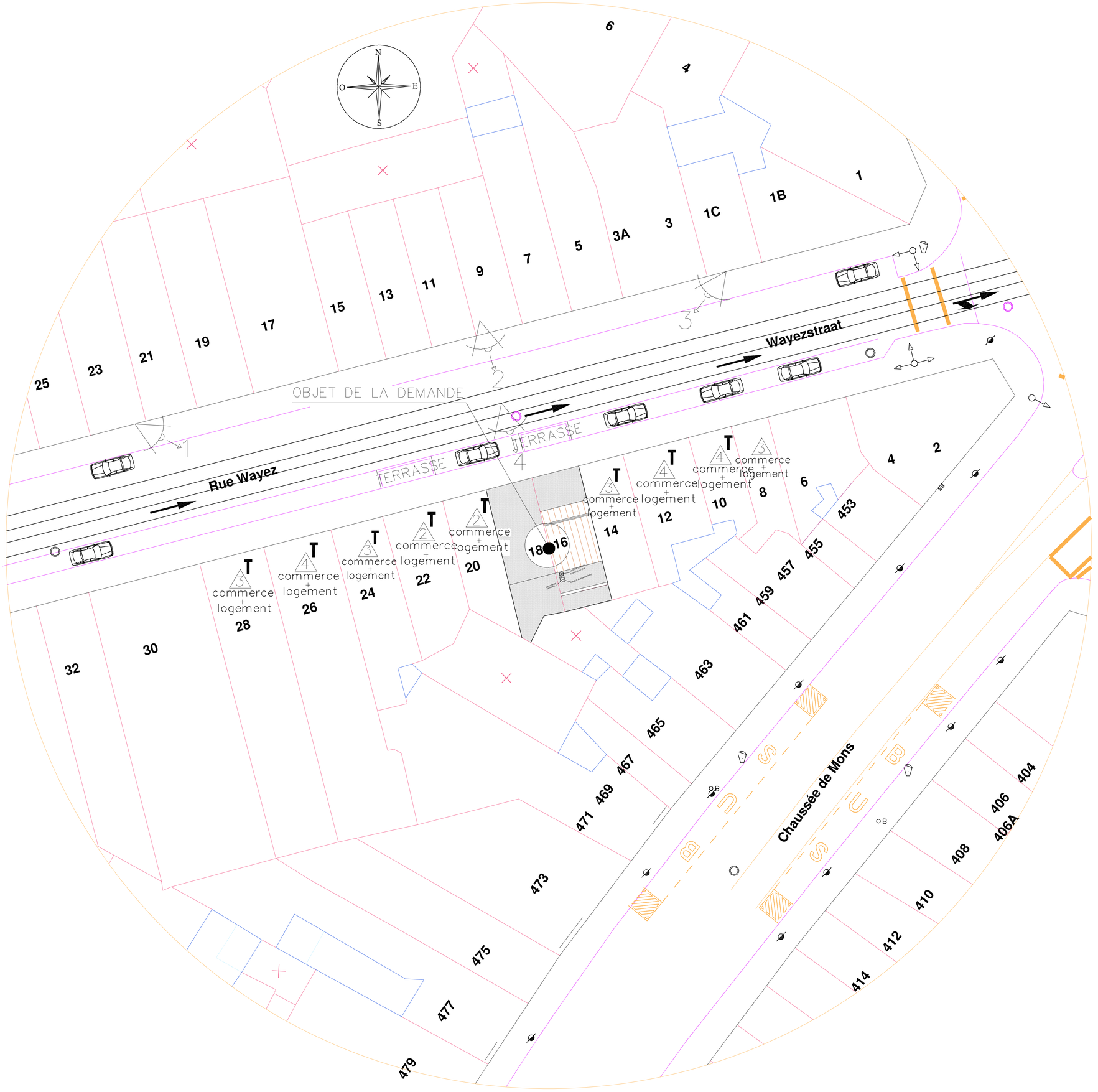
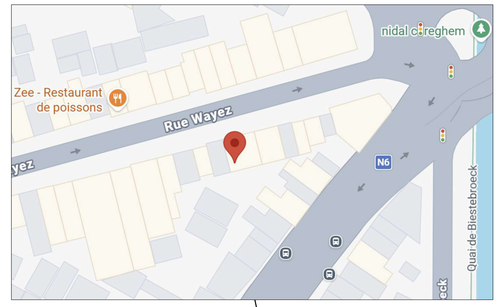




SITUATION

LEGENDE IMPLANTATION

- 1 — NOMBRE DE NIVEAU
- T / 1 — NOMBRE DE NIVEAU + TOITURE
- TOITURE PLATE
- BATI EXISTANT
- LIMITE DE PROPRIETE
- PRISE DE VUE
- (1) NUMERO DE POLICE

remarques generales

TOUTES LES DIMENSIONS ET NIVEAUX RENSEIGNES AUX PLANS SONT DONNEES A TITRE INDICATIF ET DOIVENT ETRE VERIFIES SUR PLACE PAR L'ENTREPRENEUR.

Pour l'épaisseur des dalles et de tous les éléments de structure, l'architecte renvoie à l'étude de stabilité, étude d'ingénieur.
Pour les éléments spécifiques (par exemple les chassis), l'architecte renvoie aux études particulières réalisées par les fabricants.

Les cotes et niveaux sont données à titre indicatif et sont à vérifier par l'entrepreneur.
En cas de contradiction entre le présent document et la réalité ou avec les plans de stabilité ou technique spéciales, l'entrepreneur est tenu d'en avertir la direction des travaux.

REGION BRUXELLES CAPITALE
COMMUNE: ANDERLECHT

PERMIS D'URBANISME

MAITRES DE L'OUVRAGE	
OBJET DE LA DEMANDE	Mise en conformité : - Percement du mur mitoyen pour la fusion des deux rez-de-chaussée des n° 16 et n° 18 Rue Wayez. - Changement d'utilisation du rez-de-chaussée n° 18 en espace de consommation HoReCa. - Réorganisation de la circulation. SITUATION EXISTANTE FAIT
ADRESSE DU BIEN	Rue Wayez 16, 1070 Bruxelles Rue Wayez 18, 1070 Bruxelles
IMPLANTATION	1/200

Date : 29-03-2026

Plan No 1/1

date	modifications		index
Modifications	23-05-2026	Modifications suite incomplet	A